

Double

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.

« Courrier transfert »

Tél : 06-50-51-75-39

Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 16 mars 2022

COURRIER - ARRIVEE

18 MARS 2022

SAJJ - TJ TOULOUSE

**PS :** « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué. Le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, **toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT** ».

Monsieur, Madame,  
Doyen des juges d'instruction  
Tribunal judiciaire de Toulouse.  
2 allées Jules Guesde  
31000 Toulouse.

**Objet : Complément à la plainte principale du 18 février 2022.**

- **Tome 6**

Monsieur, Madame,

Je remets ce jour en main propre ce complément de plainte à la plainte principale déposée elle aussi en date du 18 février 2022.

- ***Ci-joint dépôt enregistré par vos services.***

Car cette dernière a été détournée par X jamais arrivée à destination par les services de la poste et comme j'en atteste en vous produisant le document de la poste après réclamation.

- ***Ci-joint document.***

**Ce complément de plainte contre :**

Le service de publicité foncière à la conservation des hypothèques de Toulouse en son troisième bureau, 34 rue des lois 31039 Toulouse, représenté par son représentant légal :

- Monsieur ERIC LALANNE.

Ce complément de plainte constitue le **tome 6** que je remets en main propre.

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame le doyen des juges à ma parfaite considération, à mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André.



Doyle

# TOME 6

LE 16 MARS 2022

COMPLEMENT DE PLAINTE.

COURRIER - ARRIVEE

11 8 MARS 2022

SAJJ - TJ TOULOUSE

A la plainte principale déposée à main propre le 18 février 2022

Par devant le doyen des juges d'instruction au tribunal judiciaire de Toulouse.

## POUR COMPLICITÉ DE FAITS CRIMINELS NON PRESCRITS

### Plainte à l'encontre:

- Du service de la publicité foncière à la conservation des hypothèques de Toulouse 34 rue des lois 31039 Toulouse, représenté par son représentant légal, Monsieur Éric LALANNE.

Spf.toulouse3@dgfip.finances.gouv.fr

Pour complicité sur le fondement de *l'article 121-7 du code pénal*.

Et concernant les faits poursuivis dans la plainte remise en main propre le 18 février 2022 destinée au doyen des juges d'instruction.

- Les faits poursuivis sont repris dans chacun des cinq tomes produits à la remise de ma plainte ainsi que **ce tome 6**.

### A ce jour de tels faits graves en récidive par les services de la publicité foncière :

- *Par acte de Monsieur ERIC LALANNE transmis par mail le 11 mars 2022.*

Donc au vu, de toutes les pièces produites, je dépose plainte pour usages d'actes frauduleux alors que ces derniers étaient inscrits en faux en principal et qui n'ont pas été pris en considération sur le fichier immobilier.

- *Une complicité réelle sur le fondement de l'article 121-7 du code pénal.*

Pour s'être refusé par usages de faux actes, de délivrer un acte de propriété à Monsieur LABORIE André, un des propriétaires de l'immeuble situé au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens, le domicile qui est violé par des occupants sans droit ni titre.

- Sans faire usage de faux actes.

Double

**PLAINTÉ DEVANT LE DOYEN DES JUGES D'INSTRUCTION.**

**Par devant le tribunal judiciaire de Toulouse.**

**POUR CRIME EN BANDE ORGANISÉE.**

**Les faits son réprimés de peines criminelles et correctionnelles.**

**« De l'An 2006 à l'An 2022 »**

COURRIER - ARRIVEE

18 MARS 2022

SAUJ \*TJ TOULOUSE

**FAITS CRIMINELS NON PRESCRITS**

**Lettre recommandée avec AR : 1A 189 056 1173 3**

COURRIER - ARRIVEE

18 FEV. 2022

SAUJ - TJ TOULOUSE

**A la demande de :**

Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, 2 rue de la forge 31650 Saint Orens « courrier transfert à l'adresse au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

- **PS :** « Et suite à la violation par voies de faits de notre domicile, de notre propriété le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent et toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) »

**RAPPEL**

**L'absence d'abus d'ester en justice :**

**La procédure est liée à un droit de propriété, de ce fait il ne peut y avoir d'abus d'ester en justice pour revendiquer sa propriété.**

**« Jurisprudence »**

- Les nombreuses procédures pour la reconnaissance du droit du défendeur à la propriété des biens litigieux, génératrices de soucis et de dépenses, ne caractérisent pas une faute faisant dégénérer en abus le droit d'agir en justice. Civ. 3<sup>e</sup>, 21 janv. 1998: Bull. civ. III, n° 17; D. 1998. IR. 47; D. Affaires 1998. 293, obs. S. P.

**Droit constitutionnel :**

Le **droit de propriété** est défini par le code civil français comme :

« Le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par la loi ou les règlements »

— Article 544 du Code civil.

Double

## Votre demande N° COU-20433886

Expéditeur : BF-SERVICE-CLIENTS-COURRIER LAPOSTE (service-clients.courrier@laposte.fr)

À : laboriandr@yahoo.fr

Date : lundi 7 mars 2022, 14:05 UTC+1

SERVICE CLIENTS  
COURRIER

Bonjour,

Le 17/02/2022, vous nous avez contactés pour nous signaler que votre envoi 1A18905611733 n'a pas été distribué.

Malgré les recherches mises en œuvre par nos services, nous ne sommes pas parvenus à le localiser.

Nous regrettons cet incident et vous présentons nos sincères excuses.

Votre envoi fait l'objet d'une garantie. Nous vous envoyons de ce fait, par courrier, un chèque de 16,00 €.

Bien cordialement,

Votre Service Clients  
CourrierCOURRIER - ARRIVEE  
18 MARS 2022  
SAUJ - TJ TOULOUSELAPOSTE - 101 av. de la République - 31000 TOULOUSE - FRANCE  
Régis. com. 0 800 20 20 20 - 0 800 20 20 20

## Post-scriptum La Poste

Ce message est confidentiel. Sous réserve de tout accord conclu par écrit entre vous et La Poste, son contenu ne représente en aucun cas un engagement de la part de La Poste. Toute publication, utilisation ou diffusion, même partielle, doit être autorisée préalablement. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur.